

Le fonds mondial pour la préservation des forêts tropicales (TFFF)

Ce texte fait partie de la mini-série : « Solutions financières: fausses promesses, vraies diversions » ■ Rédigé par le Groupe de travail sur la dette et le climat

Les crises de la dette et du climat sont profondément liées, mais de « fausses solutions » risquent de détourner l'attention, de retarder et, finalement, d'empêcher les changements structurels nécessaires pour les résoudre. Cette mini-série vous donnera des preuves, des points de discussion et des outils pour déconstruire ces approches trompeuses et promouvoir des solutions véritables et durables aux crises de la dette et du climat.

RÉSUMÉ

Qu'est-ce que le TFFF ?

Baptisée Tropical Forests Forever Facility (TFFF, Fonds pour les forêts tropicales éternelles), cette initiative phare de financement lancée par le Brésil à l'occasion de la COP30 est un mécanisme basé sur les résultats, ayant pour objectif de verser une récompense de 4 dollars par hectare aux pays forestiers tropicaux qui parviennent à réduire la déforestation, avec 20 % des fonds alloués aux Peuples autochtones et aux communautés locales (PACL). Au total, 74 pays sont éligibles. Le financement proviendra du Fonds d'investissement pour les forêts tropicales associé (TFIF, *Tropical Forest Investment Fund*), un programme de financement mixte visant à mobiliser 125 milliards de dollars (25 milliards de dollars auprès de pays riches « sponsors », 100 milliards de dollars auprès d'investisseurs privés). Ces capitaux seront ensuite investis dans des obligations, notamment celles des pays du Sud global (sous réserve de leur validation par les agences de notation), avec un retour sur investissement attendu de 7 % à 8 %. À partir de là, les investisseurs privés seront remboursés en premier, à hauteur d'environ 5 % d'intérêt ; les pays sponsors et le secrétariat de la Banque mondiale, qui hébergera et administrera le fonds, seront rémunérés en second ; et le reste des recettes, estimé par les concepteurs du fonds à 4 milliards de dollars par an, sera ensuite redistribué entre les pays forestiers tropicaux.

Pourquoi ce fonds est-il au cœur des négociations ?

Dans un contexte marqué par la réduction de l'aide publique au développement (APD) et par des refus persistants des pays du Nord global de fournir un financement climatique public, adéquat et fondé sur des subventions, le TFFF est présenté comme un fonds permanent, essentiellement gratuit, mobilisant plusieurs milliards de dollars pour la protection des forêts tropicales. Cette initiative a été saluée et soutenue par un large éventail d'organisations et de responsables du Nord et du Sud global, des institutions financières internationales (IFI) et des organes des Nations Unies, des banques d'investissement, des groupes de réflexion et des ONG environnementales, ainsi que par certaines organisations de peuples autochtones (telles que la GATC, l'Alliance Globale des Communautés Territoriales), qui se sont engagées dans la co-conception de la composante PACL (20 %). Longtemps mis à l'écart de l'accès direct au financement climatique, les PACL concernés espèrent utiliser le TFFF pour « renforcer nos fonds territoriaux et de mettre en avant l'investissement territorial direct comme solution efficace et évolutive, construite à partir de nos structures de gouvernance et de nos visions de développement ».

Réalités : Pourquoi le TFFF est-il une fausse solution de financement ?

- ▶ **Le TFFF** suscite de nombreuses inquiétudes **en matière d'environnement et de responsabilité** : la méthodologie et les normes d'évaluation de la déforestation (par exemple, l'utilisation des dommages causés par le feu comme seul indicateur) sont inadéquates et peu ambitieuses. Les causes structurelles de la déforestation ne sont pas abordées, les mécanismes de réclamation et de réparation doivent être clarifiés et peu de garanties sont en place pour assurer la traçabilité et l'utilisation effective des fonds qui seront débloqués.
- ▶ **Pour compléter ces analyses, cette note d'information se concentre principalement sur les raisons pour lesquelles le modèle de financement sous-jacent du TFIF augmente à la fois la dette financière et écologique, aggravant l'injustice économique et climatique.** Ce modèle repose sur un système économique mondial néocolonial de dépendance structurelle, utilisant la dette pour extraire des profits extrêmement élevés des pays du Sud global. Les revenus générés sont d'abord versés aux investisseurs privés (via les bénéfices garantis), à la Banque mondiale (via les frais de gestion), aux pays sponsors (via les remboursements et les intérêts). Ce qui reste sera donné aux pays forestiers tropicaux. **Les pays du Sud global financent en quelque sorte eux-mêmes la protection des forêts, avec ce qui reste du service de la dette issu de leurs coûts d'emprunt élevés**, mais seulement après avoir financé un transfert de richesse vers des investisseurs privés, des pays riches et des IFI du Nord global.
- ▶ **Ce modèle est également risqué et les hypothèses de retour sur investissement optimistes.** En période de crise (chocs, guerres, ralentissements cycliques, volatilité des marchés, défauts de paiement, ainsi que le changement climatique, tous à anticiper au cours de la durée de vie du fonds), il est très peu probable que les rendements soient aussi élevés « pour toujours », et il est possible que, dans quelques années, il ne reste aucune ressource pour les pays forestiers tropicaux, sans parler pour les communautés autochtones.
- ▶ Le TFIF souhaite **investir principalement** dans des obligations « vertes » ou « bleues » dans les pays du Sud global, en évitant tout projet ayant un « impact environnemental significatif ». Toutefois, ces notions demeurent floues et aucune liste d'exclusion n'a encore été définie. D'autre part, les décisions financières seront prises exclusivement dans le but d'optimiser les rendements « axés sur le marché ». **Ainsi, même s'ils sont nominalement « verts », les investissements sont susceptibles d'être investis dans des projets à grande échelle, axés sur l'exportation, qui entraînent fréquemment des déplacements de populations, la destruction d'écosystèmes et la création de zones sacrifiées dans les pays du Sud global.**
- ▶ Il est également envisagé que ces investissements, s'ils sont réalisés dans des pays éligibles à l'APD, **pourraient être comptabilisés comme un financement climatique** au titre du **Nouvel objectif chiffré collectif (NCOG) adopté lors de la COP29**, diluant ainsi davantage les obligations des pays riches.
- ▶ Plus fondamentalement, le TFFF repose sur la marchandisation des écosystèmes, présentant leur destruction comme une « défaillance du marché » liée à l'absence de valeur monétaire aux « services écosystémiques » qu'ils fournissent, plutôt que comme une **caractéristique inhérente du modèle capitaliste**. Le TFFF contribue ainsi à **verdir un modèle économique profondément extractif et destructeur**, tout en détournant l'attention des véritables solutions cruciales.
- ▶ **Les gros titres du TFFF servent déjà de distraction** : le fait que ce fonds soit largement promu au moment même où le Brésil donne le feu vert à de nouveaux forages pétroliers à l'embouchure de l'Amazonie n'est pas une coïncidence.

- **Confier à la Banque mondiale, principal défenseur du Consensus de Wall Street (sur le climat) et le** financier historique des combustibles fossiles, **davantage de pouvoir sur les fonds climatiques et environnementaux** est également très problématique (et coûteux). Bien que la gestion du TFFF se justifie en partie, car il s'agit d'un autre mécanisme de réduction des risques qui s'inscrit dans l'approche de la Banque mondiale, axée sur le financement privé.

SOLUTIONS

- **Les mécanismes du secteur privé qui endettent davantage les pays du Sud global tout en générant des bénéfices pour les riches prêteurs ne sont pas une forme juste de financement du climat ou de l'environnement et doivent être rejetés.** Au lieu d'élaborer des programmes plus complexes de financement privé pour réduire les risques, les pays riches doivent fournir un financement public adéquat pour le climat, basé sur des subventions, comme l'exige l'article 9.1 de l'Accord de Paris. Il ne s'agit pas de charité, mais d'une compensation pour la dette climatique et écologique due aux pays du Sud global. Les pays riches en ont les moyens, grâce à une fiscalité équitable et à des mesures de redistribution, notamment en réorientant les fonds des subventions aux combustibles fossiles, de la guerre et du génocide.
- La crise actuelle de la dette et l'architecture injuste de la dette sont des obstacles majeurs à l'action climatique et environnementale. Au lieu d'ajouter un nouvel instrument fondé sur la dette, **défendre l'annulation de la dette et la réforme de l'architecture de la dette dans le cadre des processus de la CCNUCC enverrait un signal fort aux autres institutions internationales.** Nous demandons :
 - L'annulation immédiate de la dette, auprès de tous les créanciers, pour tous les pays qui en ont besoin, sans condition économique. Cette mesure doit compléter le financement climatique, et non le remplacer.
 - Le soutien à la création d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine.

Pour aller plus loin

- [The Tropical Forest Forever Facility \(TFFF\): Brazil's \\$125bn Rainforest Gamble](#)
- [Brazil's TFFF: Upcoming COP30 finance mechanism bets on markets to fund forest conservation](#)
- [Third World Network: Review of the Tropical Forest Investment Fund](#)
- [TFFF : Une fausse solution pour les forêts tropicales](#)
- [Le butin d'un colonialisme qui perdure : le fonds Tropical Forest Forever](#)
- [« Debt and Climate Justice: Strategic Engagement in UNFCCC Processes at COP30 and Beyond », Groupe de travail sur la dette et le climat, octobre 2025](#)

À propos de nous

Le Groupe de travail sur la dette et le climat est une coalition mondiale d'organisations de la société civile, d'activistes, d'universitaires et de mouvements qui œuvrent ensemble pour faire progresser la justice à l'intersection des crises de la dette et du climat. **Pour plus d'informations, veuillez contacter Tess Woolfenden, tess@debtjustice.org.uk.**

